

Commune de DOUAINS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 11 février 2015

Étaient présents :

Mme Catherine COUÂNON, Maire

MM Bernard UGUEN, Vincent LEROY, Ulric SERRANO, adjoints

Philippe UHGETTO, Philippe MARIE, Sandrine PRUNIER BOSSION, Dominique TIRON, Jean-Louis GUETTARD, Michel LE MORVAN ;

* * * *

M. Dominique TIRON a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2014 sera approuvé lors du prochain conseil.

CAPE –

Service Environnement - Déchets verts

Suite à notre invitation, Monsieur MAUREILLE, Vice-Président de la commission 8 – Gestion et valorisation des déchets, fait un exposé sur le service environnement et le fonctionnement du ramassage et du traitement des ordures ménagères sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Il indique qu'il doit gérer le 1^{er} budget de l'agglomération

Il rapporte devant le conseil municipal l'évolution des coûts de collecte et de traitement des déchets. Le montant prévisionnel de la collecte pour 2015 est de 1 832 000.00 €.

Quant à l'évolution des coûts de traitement du SETOM pour la CAPE se monte à 4 320 650 € soit 21 % de plus par rapport à 2014. Depuis 2010, c'est 67 % d'augmentation !

Suite à l'explication de tous ces chiffres, Monsieur MAUREILLE indique qu'il a de grandes difficultés à équilibrer son budget prévisionnel et qu'un plan d'économies est en cours, cela a déjà commencé par la suppression du ramassage des encombrants et du ramassage des déchets verts (en ville notamment) et par la suppression de bennes à déchets verts sur certaines communes.

Concernant la benne à déchets verts située à Douains, M. MAUREILLE indique que la CAPE ne pourra plus assurer son enlèvement à ses frais et souhaite qu'elle soit retirée, les habitants devront se rendre dans les déchetteries soit : MERCEY/ LA CHAPELLE REANVILLE, VERNON ou ST AQUILIN DE PACY.

Le Conseil Municipal va réfléchir pour procéder soit à son enlèvement, soit à la sécurisation du site pour empêcher tout dépôt toxique par des entreprises ou des personnes non domiciliées sur la commune.

A.D.S. – Mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Madame le Maire expose aux conseillers qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, la D.D.T.E.M n'instruira plus les documents d'urbanisme,

Pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, deux scénarios sont proposés et la mise en oeuvre sera exercée sous l'égide de la CAPE à travers la création d'un service intercommunal qui serait basé :

1. soit dans les locaux de la CAPE à DOUAINS,
2. soit dans les locaux du service urbanisme de la commune de Vernon.

Le choix sur ces propositions va être validé le 17 février prochain, suite à cela, chaque commune devra voter. La Loi ALUR laisse aux collectivités de refuser le transfert de la

compétence documents d'urbanisme aux intercommunalités via une minorité de blocage établie à 25 % des communes représentant 20 % de la population.

Le Conseil municipal par 8 voix serait favorable au transfert de la compétence en matière de document d'urbanisme à la CAPE, Philippe MARIE s'abstient en l'attente de plus d'informations sur les différents scénarios, Jean-Louis GUETTARD refuse la proposition telle qu'elle est présentée.

P.L.U. –

Madame le Maire signale qu'elle a rencontré le Cabinet GILSON pour lui faire part des interrogations du conseil municipal sur différents points inscrits sur son devis d'honoraires et de prestations.

Après étude de chacune des propositions, le conseil municipal retient le Cabinet GILSON à qui la commune avait déjà confié l'élaboration de son précédent document d'urbanisme.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'étude avec le Cabinet GILSON.

SNC MGE NORMANDIE PARC - RECOURS

Le secrétariat de la commission nationale d'aménagement commercial (le CNAC) nous informe que plusieurs recours ont été exercés contre la décision du 12/12/2014 de la CDAC autorisant la création d'un village de marques sur le Normandie Parc. Affaire à suivre

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Afin de respecter le programme établi dans leur profession de foi lors des élections municipales, Madame le Maire souhaite la création d'un conseil municipal de jeunes.

Madame le Maire fait ressortir que pour les enfants de la maternelle au CM2, les enfants bénéficiaient de jouets et d'un spectacle à Noël ; en ce qui concerne les ados et jeunes adultes jusqu'à 18 voire 20 ans, il n'y a rien.

C'est pourquoi, elle souhaite mettre en place un conseil municipal de jeunes et connaître leurs attentes.

Deux groupes d'ados seront mis en place pour les différentes tranches d'âges. Des responsables seront nommés au sein du conseil municipal.

Différents problèmes techniques devront être vus notamment un problème de local.

Dans un premier temps, une réunion aura lieu le 21 mars à 17 heures à la maison communale afin de connaître le nombre de jeunes gens intéressés.

S.I.E.G.E

Les travaux d'éclairage public pour la rue des Métreaux, ainsi que pour le Hameau de Gournay, n'ont pas été retenus pour 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire souhaite qu'un nettoyage de la mezzanine à la maison communale soit fait. Les personnes qui veulent participer à cette action seront les bienvenues.
- Elections départementales : Les élus doivent se positionner dans les différentes tranches horaires pour les permanences des dimanches 22 et 29 mars 2015.
- EDF : Nous avons demandé à EDF d'augmenter la puissance du compteur du stade.

PERSONNEL

- Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir entériner la réduction du temps de travail de l'employée technique du fait de l'ouverture d'une classe dans la maison communale par le SIVOS du Plateau de Madrie. La superficie à entretenir par l'employée communale a été réduite considérablement. Le conseil municipal décide de réduire le nombre d'heures à 16 heures à compter du 1^{er} mars 2015.

Fin de la réunion à 01 heure
Vu, le Maire C. COUËNON

